

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 24 juin 2020

FERMETURE DE L'ÉCOLE PERGAUD À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY À TITRE PRÉVENTIF

COVID-19

Ce mercredi 24 juin, la préfecture de la Seine-Maritime a été informée qu'une personne travaillant à l'école élémentaire Pergaud de Saint-Étienne-du-Rouvray avait été testée positive au Covid-19. L'Agence régionale de santé de Normandie, en lien avec l'Éducation Nationale et le maire de la commune, a procédé à une évaluation de la situation. Compte-tenu des clusters en cours d'investigation à Saint-Étienne-du-Rouvray, il a été décidé de fermer l'école à titre préventif et de tester largement l'ensemble des personnels et des élèves de cette école.

Cette fermeture d'école pour cas COVID identifié, s'est faite, conformément à la procédure en vigueur en de tels cas, sur préconisation de l'ARS et en accord avec l'autorité administrative et la mairie.

La personne testée « positif » est actuellement en isolement à domicile. Les contacts à risque identifiés dans le cadre du contact tracing seront placés en quatorzaine.

La directrice de l'ARS Normandie, le préfet de la Seine-Maritime, la rectrice de l'académie de Normandie et le maire de Saint-Étienne-du-Rouvray ont conjointement décidé, au regard des clusters en cours, de fermer l'école à titre préventif. L'ensemble des personnels et des élèves de cette école est invité à se faire dépister.

Pour rappel, l'ensemble de la population peut se faire dépister dans des centres dédiés.

Comment se faire dépister à Saint-Étienne-du-Rouvray ?

Les personnes doivent se munir de leur carte vitale et d'une pièce d'identité.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Ce dépistage est gratuit. Il ne nécessite pas de prescription médicale.

Où ?

- Salle festive, 40 rue des coquelicots 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray - de 14h à 18h sur RDV - 02 35 66 81 11
- Laboratoire Synlab, 2 rue Guillaume Apollinaire, 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (uniquement sur RDV : 02 32 86 86 20)

Par ailleurs, la participation de la population au dépistage permet d'évaluer le niveau de circulation du virus sur le territoire, de repérer le cas échéant des cas positifs, de déclencher la recherche de personnes contacts de ces cas positifs, de les alerter afin de mieux les protéger et ainsi de casser les chaînes de transmission du virus.

La détection la semaine passée de nouveaux cas groupés de COVID-19 dans la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray est en cours de gestion. L'ARS est particulièrement vigilante à l'évolution de la situation qui traduit une circulation virale réelle, mais maîtrisée. Dans ce cadre, des actions proactives de dépistage au Covid-19 sont menées depuis la semaine dernière pour faciliter l'accès aux tests. Au 23 juin, 293 Stéphanois ont été dépistés, dont 11 personnes positives.

Restons vigilants

L'apparition de clusters doit nous inciter à ne pas baisser la garde en termes de prévention et de respect strict des mesures barrières. Le virus circule encore et des nouveaux cas sont encore identifiés chaque jour. Afin d'éviter tout rebond épidémique et de limiter le risque de cas groupés, restons prudents et appliquons tous ensemble les gestes barrières*, de bon sens et d'hygiène.

L'ARS et le préfet de région rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant (ou, si elles n'en ont pas, le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie). En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin prescrira un test virologique au patient et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. Avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

Pour casser la chaîne de transmission du virus, une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedexx

est mise en œuvre depuis le début de l'épidémie sur tout le territoire normand. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire. Dans ce cadre, l'ARS Normandie, les préfectures et les collectivités ont décidé de mener plusieurs actions proactives de dépistage au Covid-19 pour faciliter l'accès aux tests. Des opérations spécifiques vont notamment être menées localement sur le territoire normand, comme actuellement à Petit-Quevilly, à Saint-Étienne-du-Rouvray ou à Caen.

Les signes les plus classiques de la maladie sont la fièvre et la toux. Il est également possible de développer une diarrhée, un mal de tête, la perte de goût ou de l'odorat, des courbatures inhabituelles et des engelures au niveau des doigts.

Aucune de ces situations ne doit être négligée. Si vous êtes victime de ces symptômes, même bénins,

consultez immédiatement votre médecin traitant

(si vous n'en avez pas, composez le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie) pour vous faire prescrire un test virologique RT-PCR. Portez un masque en permanence.

Pour identifier le centre de prélèvement le plus proche de chez vous : rendez-vous sur Santé.fr.

***Les gestes barrières :**

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Recourir au télétravail lorsque c'est possible
- Limiter ses déplacements
- Réduire les contacts et respecter une distance d'un mètre minimum avec toute autre personne. En complément, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- Limiter les contacts avec les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 70 ans, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques)

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex